

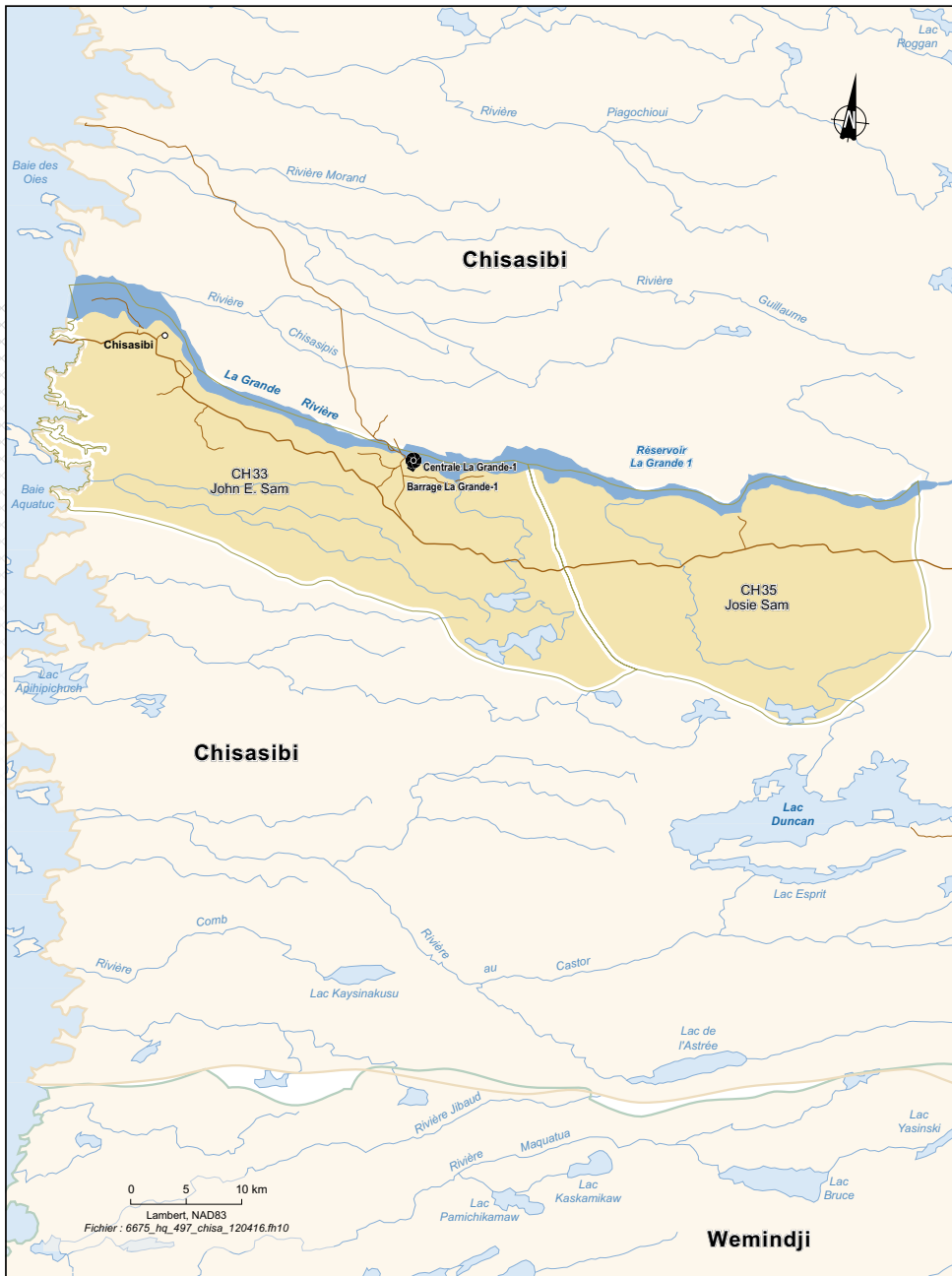
# PROJET DE L'EASTMAIN-1-A-SARCELLE-RUPERT

## Le bilan dans votre communauté

Chisasibi

Signée en 2002, la *Convention Boumhounan* a donné le coup d'envoi au projet des centrales de l'Eastmain-1-A et de la Sarcelle et de la dérivation Rupert. À la faveur de cette entente, les travaux sont réalisés selon une nouvelle relation fondée sur la coopération et le respect mutuel entre Hydro-Québec, sa filiale la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) et les Cris. Ainsi, les Cris prennent part activement à la conception du projet ainsi qu'à l'application des mesures d'atténuation et de mise en valeur : entreprises crées, travailleurs crées et maîtres de trappage sont à l'œuvre. De plus, les maîtres de trappage participent à tous les relevés techniques et environnementaux durant les phases d'avant-projet et de construction ainsi qu'à toutes les activités du suivi environnemental, dont certaines devraient se dérouler jusqu'en 2021.

# Emplacement des terrains de trappage



Deux terrains de trappage touchés.



Équipement utilisé pour l'ensemencement hydraulique autour des étangs de chasse à l'oie

## Les retombées économiques

Depuis 2007, une entreprise crie de Chisasibi a obtenu cinq contrats, dont la construction des tapis granulaires et de la rampe de mise à l'eau dans le réservoir La Grande 1. D'autres contrats pour effectuer des travaux de plantation dans les sites touchés ont été confiés aux maîtres de trappage.

De 2007 à 2011, 5,5 % des travailleurs crs prenant part au projet provenaient de la communauté de Chisasibi.

La communauté de Chisasibi n'est pas signataire de la *Convention Boumhounan*. Cependant, elle a été associée, de la même manière que les autres communautés, à la conception et à la réalisation des mesures d'atténuation ainsi qu'à la mise en place des programmes de suivi environnemental.



Planteurs au travail dans le banc d'emprunt DG-11

## Les mesures d'atténuation et de mise en valeur

### Pourquoi

Pour maintenir ou améliorer l'accès au territoire ainsi que les activités de chasse et de pêche.

### Comment

- Par la mise en place de tapis granulaires sur la rive sud de la Grande Rivière en aval de la centrale La Grande-1.
- Par la mise en œuvre de nombreuses mesures d'atténuation et de mise en valeur.

À la fin de l'année 2011, ces mesures étaient presque toutes complétées, seuls certains travaux de plantation dans les sites touchés restent à réaliser en 2012.

Au cours de l'automne 2011, les deux maîtres de trappage concernés ont été consultés sur l'efficacité des mesures d'atténuation et de mise en valeur réalisées sur leurs terrains respectifs.

Parmi les routes de construction maintenues à la demande des maîtres de trappage, quatre d'entre elles sont utilisées : l'une pour atteindre un campement, les trois autres pour accéder à des sites de chasse à l'oie au printemps.



Section de tapis granulaire

## Le suivi environnemental

Entre 2007 et 2011, des membres de la communauté crie de Chisasibi ont participé aux activités du programme de suivi environnemental prévu sur leur territoire. Leur implication sera maintenue, puisque quelques activités se poursuivront jusqu'en 2019.

Ces suivis portent sur les sujets suivants :

- l'hydraulique ;
- la qualité de l'eau ;
- la zostère marine ;
- l'utilisation du territoire.



Étang de chasse à l'oie aménagé dans le banc d'emprunt DG-7

## Les comités

L'année 2012 se caractérise par une accélération de la transition entre les équipes de construction et les équipes responsables de l'exploitation des aménagements hydroélectriques. La continuité sera notamment assurée par les comités mixtes Cris–Hydro–Québec qui poursuivront leur travail, dont le Comité de suivi et le Groupe de travail de Chisasibi.

## Les ententes

Dans le cadre des ententes entre Hydro-Québec et les Cris gérées par la Société Niskamoon, plusieurs fonds sont mis à la disposition des communautés pour la réalisation de projets visant la poursuite des activités traditionnelles ou de projets communautaires.

[www.hydroetcompagnie.com](http://www.hydroetcompagnie.com)

